



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No. 10/2024 :

Règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 2 septembre 2024 pour étudier le préavis susmentionné, en présence de Monsieur Frédéric Guilloud municipal, qui a répondu à nos questions et nous le en remercions.

Commentaires généraux

Le nouveau règlement a comme objectif de clarifier les règles de perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires, ainsi que de faciliter et simplifier les procédures.

La commission relève que la taxe de séjour augmente d'environ 50% et que la taxe sur les résidences secondaires reste inchangée. Il en résulte une hausse de 33% des recettes globales et de 27% pour les communes.

Propositions d'amendements

Néant.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 10/2024 et en avoir débattu, la Commission accepte à l'unanimité ce préavis tel que proposé.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 2 septembre 2024

Antonio Zanchiel

Sergio Cuny Lafond

Caroline Dykes

Méliné Vincent

Michel Ausgburger



Conseil communal

Commissions ad'hoc

LISTE DES PRESENCES

COMMISSION AD'HOC DU 02/09/2024

AU SUJET DU PREAVIS N° 101 2024

Fonction	Nom et prénom	Signature
	Zanichello Antonio	
	ANGSBUKGEIL Michel	
	Vincent Méline'	M. Vincent
	Sergio CUNY	
	DYKES, CAROLINE	